

COMMUNE DE VAUDREY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 janvier 2024

Date de convocation : 08 janvier 2024.

Présents : Virginie PATE, Laurent SCHOUWEY, Aline GAUTHIER, Martial PERRIN, Patrice JURET, Philippe FEVRE-BURDY, Fabrice COMTE, François-Xavier LAMBERT, Corine FEVRE-BURDY, Céline CHARTON.

Absents excusés : Patrick MONNERET

Secrétaire de séance : Céline CHARTON

Heure de Début de séance : 20h30

Le compte-rendu de la dernière séance a été donnée à chacun et sera adopté lors du prochain conseil municipal.

1) **Point du recensement** :

Contrat de l'agent recenseur.

Les coordinateurs : Céline CHARTON et Eric BENCETTI.

Le contrat sera de 12 heures par semaine sur 7 semaines, soit un total de 84 heures à 9,22 € net arrondi à 10 € net.

La subvention de l'INSEE est de 700 €.

Le premier rendez-vous avec Laure PERNOT, l'agent recenseur, se fera le mardi 23/01/2024 à 18 heures à la mairie.

Adopté à l'unanimité.

2) **Loi d'accélération des énergies** :

La cartographie communale ajoutée à la loi climat permet de favoriser l'installation d'énergies saines. Le Jura est le plus petit producteur en photovoltaïque et éolien.

L'objectif pour la région est d'arriver à une énergie positive.

Nous devons définir la cartographie des zones les plus propices. Il s'agit d'une réflexion régionale.

Une plateforme est disponible pour noter les zones éligibles.

La réflexion au niveau de la commune soit être affinée par l'organisation d'une réunion publique.

Adopté à l'unanimité.

3) **Mise à jour du plan communal de sauvegarde** :

Mise à jour des adresses de la commune de la liste des personnes de plus de 65 ans.

Adopté à l'unanimité.

4) Subventions aux associations :

CCSVA : 2000 €

Le souvenir Français : 100 €

Semons l'espoir : 50 €

Parents d'élèves : 250 €

Adopté à l'unanimité.

5) Suppression de la réserve communale :

Les évolutions réglementaires ne permettent plus de solliciter la réserve communale. L'information est à communiquer dans le bulletin municipal.

Adopté à l'unanimité.

6) Convention avec le SIDEC :

Le SIDEC met à disposition des communes des services de maintenance des logiciels, des sauvegardes, ainsi que le portail géo-jura (plan cadastral) et la formation des secrétaires pour la somme de 3000 € par an. Arrivant à échéance il convient d'effectuer le renouvellement de la convention avec le SIDEC pour continuer à bénéficier de leurs services.

Adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses :

Local des associations : Un devis est en cours pour la réfection de la salle.

La soirée des associations se déroulera le jeudi 08 février 2024 à 18 heures 30.

La journée nationale de l'épilepsie se déroulera le 12 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance : 22 H 25